

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE TENUE LE LUNDI 22 NOVEMBRE 2021 À 16 H PAR WEBCONFÉRENCE TEAMS**

**SONT PRÉSENTS :**

- M<sup>mes</sup> Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**  
Nicole Johnson, membre indépendant - expérience vécue à titre d'usager des services sociaux  
Marlyne Cyr, membre indépendant – gestion des risques, finance et comptabilité  
Sabrina Tremblay, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques  
Ariane Provost, membre désigné - conseil des infirmières et infirmiers (CII)  
Andréanne Gauthier, membre désigné – conseil multidisciplinaire  
Edna Synnott, membre désigné du Comité des usagers (CU)
- MM. Richard Loiselle, **président**  
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant - expertise en réadaptation  
Magella Émond, membre indépendant - expertise en santé mentale  
Médor Doiron, membre indépendant - expertise en protection de la jeunesse
- Dr Michel Garcia, membre désigné - département régional de médecine générale (DRMG)

**SONT ABSENTS :**

- M<sup>me</sup> Édith Couture, membre indépendant - milieu de l'enseignement  
Dre Martine Larocque, membre désigné - conseil des médecins, dentistes et pharmaciens  
M. Philippe Berger, membre indépendant - observateur fondations

**SONT INVITÉS :**

- M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, évaluation, performance et éthique

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Monsieur Richard Loiselle, président, après avoir constaté le quorum, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 16 h 05.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA-CISSSG-10-21/22-75**

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter l'ordre du jour suivant :
1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Direction qualité, évaluation, performance et éthique (DQÉPÉ)
    - 3.1. Entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022
  4. Levée de la réunion

**3. DIRECTION QUALITÉ, ÉVALUATION, PERFORMANCE ET ÉTHIQUE (DQÉPÉ)**

**3.1 ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2021-2022**

Monsieur Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, évaluation, performance et éthique, à présenter l'Entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022.

Monsieur Gendron mentionne que l'EGI est un document public, conformément aux dispositions de l'article 182.3 de la LSSSS. Pour la durée de la présente entente, tout nouveau développement de services spécialisés doit faire préalablement l'objet d'une convention avec le ministre précisant les ressources humaines, les sources de financement, la nature des services à rendre et les résultats visés. Toute modification à l'entente doit faire l'objet d'un accord préalable entre les parties. De plus, si une des parties estime que les termes de l'entente ne sont pas respectés, celle-ci doit transmettre à l'autre partie un avis officiel afin de convenir d'ajustements d'un commun accord. Compte tenu des dispositions de l'article 182.6 de la LSSSS, ce présent document peut être suspendu ou annulé par le ministre. Pour répondre à la reddition de comptes du MSSS, le CISSS de la Gaspésie s'engage à atteindre les objectifs de résultats fixés par le MSSS du réseau de la santé et des services sociaux, principalement en lien avec le Plan stratégique du MSSS.

Mme Duguay passe à travers les principaux chapitres ainsi que les cibles. Elle mentionne également que l'enjeu de ressources humaines est à prendre en considération concernant la capacité de l'organisation à atteindre les objectifs ministériels. Les administrateurs souhaitent avoir un état de situation concernant les mesures structurantes en technologies de l'information lors du prochain Conseil d'administration.

#### **CA-CISSSG-10-21/22-76**

CONSIDÉRANT que l'Entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022 entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie doit être transmise d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2021;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie doit s'assurer de répondre aux engagements contenus dans l'EGI;


SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

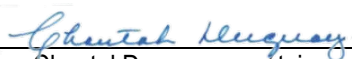
- d'approuver l'Entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2021-2022;
- d'autoriser la présidente-directrice générale à signer l'EGI avec la sous-ministre de la Santé et des Services sociaux.

#### **4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **CA-CISSSG-10-21/22-77**

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 16 h 34.

  
Richard Loiselle, président

  
Chantal Duguay, secrétaire